

Observation 234 du 08/03/2023

Enquête publique projet parc éolien des Mignaudières II Brion_ Saint Secondin

Notre association, l'ASDE, située dans le Cher s'est constituée suite à la découverte, par hasard, de deux projets de création de deux zones industrielles d'aérogénérateurs. Nos communes sont situées dans ce que l'on appelle une urbanisation de deuxième rideau avec des terres agricoles mais aussi des lotissements aménagés depuis une dizaine d'années.

Les conseils municipaux élus en 2020 ont caché aux électeurs ces projets qui ont émergé les 20 mars 2020 et 4 avril 2020, en pleine période de confinement. Rapidement, nous nous sommes réunis et nous avons vu qu'il fallait constituer une association et nous unir contre le déferlement des machines. Nous avons constitué un réseau pour être plus fort et pouvoir porter à la connaissance des habitants de nos communes ces projets qui constituent un désastre annoncé. C'est dans le cadre de ce collectif et aussi pour affirmer nos opinions de citoyens que nous intervenons dans le cadre de l'enquête publique, nous serons attentifs à vos conclusions.

Des données générales tout d'abord. La course actuelle à l'intensification de la production d'électricité de sources renouvelables ne doit pas faire oublier que, même en couvrant la France d'éoliennes à 500 m des habitations, la production énergétique ne dépasserait pas 6% des besoins actuels. La dépendance de ce mode de production vis-à-vis des caprices de la météo nécessite de mettre en place des sources permettant de compenser rapidement les creux. Dans de nombreux pays, cela se fait par la réouverture de centrales thermiques (charbon, fioul) donnant une bien faible valeur environnementale au mode de production éolien. Un mot sur la situation actuelle et la guerre en Ukraine déclenchée par Poutine (à ne pas confondre avec le peuple Russe) : l'Allemagne est contrainte de continuer à importer du gaz Russe, malgré les décisions d'embargo. Total Energie, qui a énormément investi en Russie est dans une position identique. Il est clair que seul l'énergie produite par les centrales nucléaires assure notre indépendance

Les partenaires financiers de ce montage seront-ils : Chinois, Qataris, Indonésiens, issus des fonds de pensions canadiens ou américains ou encore venant de banques d'investissement françaises, hollandaises, allemandes... ?

Que recherchent ces "partenaires" ? Réduire le taux de carbone atmosphérique ou un taux de rentabilité financière important ? Autant de devises que les consommateurs et les contribuables français verront partir à l'étranger.

Pour l'éoliens, les études, le matériel, le raccordement et l'installation d'une éolienne industrielle moderne coûtent en moyenne 3 Millions d'Euros en France.

Il faut prendre en compte que les aérogénérateurs :

- * défigurent le paysage
- * nuisent potentiellement à la santé des habitants
- * ne sont pas des installations « propres »
- * abaissent la valeur patrimoniale des biens immobiliers
- * troublent la tranquillité.

Ainsi pour le projet des Mignaudières II de 4 éoliennes, le balisage nocturne des éoliennes E2 et E3 sera donc constitué :

Soit de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2000 cd), soit de feux spécifiques dit « feux sommitaux pour éoliennes secondaires » (feux à éclats rouges de 200 cd).

* Quelle solution est retenue par le promoteur ? Suivant ses choix, l'incidence est différente.

Pour les études acoustiques : le document est incompréhensible pour ceux qui ne travaillent pas dans ce domaine, il devrait être vulgarisé pour une compréhension par tous.

Le balisage nocturne des éoliennes E2 et E3 sera constitué :

Soit de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2000 cd), soit de feux spécifiques dit « feux sommitaux pour éoliennes secondaires » (feux à éclats rouges de 200 cd).

Quelle solution est retenue par le promoteur ? L'incidence est différente suivant les choix.

Ainsi le projet de Brion et Saint Secondin a un impact sur 12 communes dans les 6 km

* Bouresse, Brion, Champagné-Saint-Hilaire, Château-Garnier, Gençay, La-Ferrière-Airoux, Magné, Marnay, Saint-Laurent-de-Jourdes, Saint-Maurice-la-Clouère, Saint-Secondin, Usson-du-Poitou

* En dehors des 6 km, des communes sont très proches : Sommières-du-Clain au Sud-Ouest, Gizay et Vernon au Nord dont les limites sont adjacentes aux limites les plus éloignées des communes situées dans les 6 km.

* Une dizaine de hameaux autour peu peuplés d'où incidence acoustique faible selon le promoteur : ce n'est pas au nombre d'habitants que l'incidence peut être qualifiée. Les nuisances seront les mêmes.

* Le promoteur reconnaît que l'impact peut être fort pour les habitants de Brion, Saint-Maurice-la-Clouère, Gençay, Saint Secondin, Magné et dans les hameaux aux habitats isolés.

Autour de Brion, il existe 23 ZNIEFF

24 espaces naturels sensibles (ENS)

Deux sites Natura 2000

1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

5 sites du conservatoire d'espaces naturels (CEN)

* Les espèces ne se limitent pas aux bordures de ces zones et sont susceptibles d'aller sur la zone du parc éolien.

Souhaitant que dans votre avis vous preniez nos arguments en considération, nous vous prions d'accepter, nos respectueuses salutations.

Daniel Brandého

Président ASDE